



Chèvrerie de la TRAPPAZ - CHÈVRES 2026

Contrat d'engagement mutuel

-----ENTRE L'ADHÉRENT-----

Nom et Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Téléphone: E-mail:

-----ET LE PRODUCTEUR-----

SCEA PAGNOD DENIS / Chèvrerie de la TRAPPAZ

1983 Route du Risso, 74490 ONNION.

TELEPHONE: 06.81.36.76.22 OU 06.59.32.73.90

E-MAIL: pagnod.denis@orange.fr

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amapien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à respecter ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien.ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de paniers, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution de fromages AU LAIT CRU ENTIER, yaourts et desserts au lait de chèvre de La Trappaz.

La chèvrerie La Trappaz est certifiée agriculture biologique. Tout le lait produit est transformé en fromage AU LAIT CRU ENTIER, yaourts ... sur place. Au printemps, dès que la météo le permet, les chèvres sortent la journée dans des prairies à proximité de la ferme et sont rentrées le soir. Elles passent ensuite les trois mois d'été sur le plateau de Plaine-Joux. La totalité du fourrage nécessaire à l'alimentation du troupeau est produite à l'exploitation.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré pour une saison commençant le 28 avril 2026 et finissant le 10 ou le 24 novembre 2026.

Le planning des distributions, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>.

Les distributions ont lieu **au 50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ** (local derrière la mairie), le mardi de **18h00 à 19h00 en basse saison** (hors période de distribution des paniers légumes) et de **18h00 à 19h30 en haute saison** (période de distribution des paniers légumes). L'horaire pourrait être modifié en cas de contraintes administratives, comme pendant les épisodes Covid des années 2020 ou 2021.

Le contrat pourra être souscrit en cours de saison, avec coût au prorata du nombre de distributions restant, ceci après accord donné par le référent Amaportée du contrat chèvres

Par contre, le contrat doit être transmis signé plus d'une semaine avant la date de première distribution souhaitée.

FORMULES

Vous avez le choix entre 2 fréquences de livraisons : en quinzaine ou par mois

15aine	28/04	12/05	26/05	09/06	23/06	07/07	21/07	04/08	18/08	01/09	15/09	29/09	13/10	27/10	10/11	24/11
Mois	28/04		26/05		23/06		21/07		18/08		15/09		13/10		10/11	

Chèvre	PU TTC (A)	Quantité (B)	Nombre de distributions (C)	Prix total = (Ax BxC)
Petit Chevry bio (+/- 180g)	3,40 €		Entourez le nombre de livraisons	
Chevry moyen bio (+/- 280g)	5,40 €			
¼ de Tomme bio (+/- 500g)	11,55 €			
P'tit Chèvre nature bio (+/- 160g)	2,60 €			
P'tit chèvre enrobage Bruschetta bio (Tomates séchées, ail, oignon, poivron, origan, basilic.)	2,80 €			
P'tit chèvre enrobage poivre bio	2,80 €			
P'tit chèvre enrobage saveurs du jardin bio (Ail, oignon, échalotes, Tomates, Persil, Poivre, Ciboulette, Estragon.)	2,80 €			
P'tit chèvre citron poivre bio (<i>poivre noir, Huile essentielle de citron.</i>)	2,80 €			Mensuelle
P'tit Chèvre Pempa bio (<i>poivron, graines de moutarde, poivre, oignon, ail.</i>)	2,80 €			
P'tit Chèvre mi sec bio (+/- 160g)	2,60 €			
P'tit Chèvre cendré bio (+/- 160g)	2,70 €			livraisons
Dessert lacté au chocolat bio	1,10 €			
Dessert lacté au café bio	1,10 €			
Yaourt au lait de chèvre nature bio	0,95 €			
Yaourt au lait de chèvre vanille bio	1.05 €			
Yaourt au lait de chèvre Framboise bio	1.05 €			
Yaourt au lait de chèvre Myrtilles bio	1.05 €			Quinzaine :
Yaourt au lait de chèvre Fruits du verger bio (mélange de pommes poires pêche abricot)	1.05 €			
Yaourt au lait de chèvre Châtaigne bio	1.05 €			
TOTAL				

Nouveau!

Entourez le
nombre de
livraisons

Mensuelle

8

livraisons

OU

16

Quinzaine :

MODALITÉS DE PAIEMENT

En une seule fois **par chèque** au mois de mai 2025 pour un montant de :€

En **trois chèques** : le premier sera débité au mois de mai 2025 et représente la moitié du coût de la saison, soit€. Les second et troisième chèques pour les deux quarts restants soit 2 x€ ne seront débités respectivement qu'à partir des mois de juillet et d'octobre 2025.

Tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au producteur. Sans quoi le contrat ne sera pas pris en compte.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **SCEA PAGNOD DENIS ou Chèvrerie de la TRAPPAZ** et datés à la signature du contrat.

SIGNATURES

Fait à Viuz en Sallaz le

Fait à, le

L'amapien-ne:

Les producteur-trice, Anne et Denis Pagnod

Merci de transmettre ou déposer au local (50 rue des Anges 74250 Viuz-En-Sallaz) deux exemplaires signés du contrat accompagnés du règlement , sous enveloppe, en y mentionnant « **AMAPORTEE** à l'attention du Référent Contrat Chèvres »

N'oubliez pas d'y joindre votre adhésion à **AMAPORTEE** (si vous ne l'avez pas déjà prise) et son règlement, chèque à l'ordre d'**AMAPortée**